



MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'AUNIS,

A l'effet d'obtenir que la Rochelle soit un des Ports francs promis par le Roi aux ÉTATS-UNIS de l'Amérique.

SA MAJESTÉ, occupée à la fois du soin d'étendre le Commerce de ses Sujets, & de donner à l'État de nouveaux Alliés, a conclu un Traité d'amitié & de commerce avec les ÉTATS-UNIS de l'Amérique.

La situation du Port de la Rochelle, ses productions territoriales, celles dont il est l'entrepôt & le centre,

les difficultés qu'il oppose à tous les moyens de fraude ; sont les motifs qui engagent aujourd'hui le Commerce d'Aunis à solliciter qu'on applique au Port de la Rochelle le privilége promis par le Roi aux ÉTATS-UNIS de l'Amérique.

Le Roi déclare , à l'article xxx du Traité , qu'il accordera en France *Un ou plusieurs Ports francs* , dans *lesquels les Sujets des ÉTATS-UNIS pourront amener & débiter toutes les marchandises provenant desdits ÉTATS.*

A cette promesse , qui laisse encore le choix indécis , les Négocians de la Rochelle se présentent avec tous les avantages qu'offre leur Port. Ils supplient humblement SA MAJESTÉ de daigner prendre en considération les raisons sur lesquelles ils appuient leurs prétentions

La Rochelle , placée au milieu du Golfe de Biscaye , est par sa situation dans une distance moyenne des Villes les plus commerçantes du Royaume ; & dans leurs relations respectives , l'éloignement est le même pour toutes ; ses Rades vastes & sûres , sont abritées par deux Isles , qui elles-mêmes ont des Ports. Le Vaisseau que la tempête tourmente , à qui elle a enlevé ses cables & ses ancras , aborde ses côtes sans danger ; & plus sûrement encore , celui que l'ennemi

pour suit , trouve à l'embouchure de la Charente un asyle & des défenseurs.

Si , des Rades , un Vaisseau entre dans le Port , c'est avec une facilité peu coûteuse ; & aucun havre dans l'Europe ne s'ouvre à moindres frais. Un Pilote-lamaneur , dont le salaire est fixé à une modique somme , fait la plus forte dépense du déplacement ; le charpentage & la main-d'œuvre de tous les objets d'armement y sont à un prix modéré ; & dans ce moment même , où les ouvrages du Port & du Bassin ne sont pas encore à leur perfection , un Vaisseau de 400 tonneaux s'arme & s'expédie du milieu du havre ; & bientôt des Vaisseaux d'une double grandeur y pourront entrer aussi commodément. En comparant cette économie aux frais des autres Ports , on se convaincra que dans aucun d'eux , un Vaisseau ne peut trouver un asyle ni plus sûr ni moins dispendieux.

Mais , si de la considération de ces avantages , communs aux Bâtimens de toutes les Nations , on passe à ceux qui sont particuliers aux Vaisseaux des ÉTATS-UNIS de l'Amérique , on s'accordera à regarder la Rochelle comme destinée par la nature à être un des Ports francs promis par le Roi.

Les Sels & les Eaux-de-vie sont les articles premiers

des cargaisons qui se transportent aux ÉTATS-UNIS, & la Rochelle est entourée des meilleures Salines de l'Europe ; son territoire planté en vignes fournit une immense quantité d'Eaux-de-vie : celles qu'on distille à Cognac & dans d'autres endroits de la Saintonge, dont la réputation est connue, descendant à la Rochelle par la Seudre & la Charente.

La nécessité qu'il y a pour les Américains de charger nos Sels sur nos Salines mêmes est telle que, hors de notre Port, il leur deviendroit indifférent peut-être de les tirer du Portugal. Cette considération ne doit donc pas faire hésiter le Gouvernement à mettre nos Sels si précisément sous leur main, qu'ils n'aient pas même à délibérer où il leur conviendra mieux de s'en fournir.

Le Poitou, à une petite distance de la Rochelle, ramasse des laines, & fait battre des métiers de toute espece. Lorsque le Canada faisoit partie des Colonies Françaises, les cargaisons s'affortissoient à leurs marchés ; & aujourd'hui encore ses fabriques, susceptibles de perfection, l'atteindront d'autant plus rapidement, que leur débouché s'augmentera à mesure qu'elles y approcheront de plus près. On remarquera que le Poitou, toujours abondant en vivres, peut établir la main d'œuvre à un prix qui fixe en France la fabrication

de ses draperies communes , nécessaires à la consomma-
tion des ETATS-UNIS.

Dans ce moment où le commerce des Américains avec la France n'est encore qu'à son berceau ; où les abords de nos côtes , devenus hazardeux par les croisières des Armateurs , ne permettent pas de choisir les ports où l'on veut aborder : dans ce moment même , c'est de Niort , c'est des Manufactures éparfes dans les petites Villes du Poitou , c'est des plus proches environs de la Rochelle , que s'expédient ces grosses draperies qui vont former les cargaisons des Bâtimens Américains , quelques soient les Ports où ils aient pu arriver sûrement.

Nous savons que ces articles seuls ne complètent pas les assortimens des cargaisons ; mais , volumineux par leur nature , l'économie des expéditions exige qu'ils soient pris & embarqués sur les lieux , pour éviter les frais d'un transport & d'un renversement , dont leur valeur intrinseque souffriroit difficilement l'augmentation ; & , pour l'assortiment des autres articles , on fait assez qu'il se forme des magasins où il se présente des acheteurs ; & , quelque soit l'éloignement du lieu de leur extraction à celui de leur embarquement , leur valeur supporte aisément la légère différence du transport.

D'un autre côté, si, dans tous les ports de France ; les Vaisseaux des ETATS-UNIS vendent, également bien, tous les produits de leur culture, nulle part comme à la Rochelle ils ne vendront aussi avantageusement leurs Huiles & leurs Pelleteries.

La ville de Niort a eu, de tout temps, des manufa-
tures de Chamoiserie & de Buffleterie à l'usage des
troupes du Roi. Leur débouché est très-considerable ;
la perte même du Canada, en diminuant leur nombre,
n'a pu déplacer leurs établissements. Elles s'approvi-
fionnent aujourd'hui, à grands frais, en Angleterre, des
mêmes Pelleteries que, dans des jours plus florissans pour
cette place, elles trouvoient à la Rochelle. Dans quelque
Ville qu'on établisse un Port franc, jamais il ne sera aussi
près qu'à la Rochelle des Manufactures de Nicrt ; &
les Fabricans qui mesurent les distances & calculent les
transports, paieront toujours les Huiles & les Pelleteries
des Américains dans la proportion de l'éloignement qu'il
y aura des marchés à leurs fabriques. Tant il est vrai
que la Rochelle ne sollicite que des avantages communs
à ses Habitans & aux Sujets des ETATS-UNIS. Ces der-
niers les solliciteroient eux-mêmes, si une correspon-
dance mieux établie leur avoit appris à les connoître.

Le Commerce de la Rochelle avance avec confiance
qu'il ne présente ici que des faits avoués de tous , &

il se permet de douter qu'aucune autre situation convienne mieux que la Rochelle à l'établissement d'un Port franc.

Si l'on considere l'abord de cette Ville , on verra que de ses Rades un Vaisseau entre immédiatement dans le Port; qu'il n'a point à remonter trente lieues de Riviere , où des mouillages fréquens & souvent prémedités sont la cause ou l'occasion d'une fraude sans cesse renaissante , & que mille bras armés pourroient à peine repousser.

Cette Ville d'ailleurs , murée contre l'ennemi , oppose par cela même des obstacles insurmontables contre le déplacement des marchandises prohibées ; elle offre un Entrepôt vaste & sûr dans toute son étendue , où les Américains aborderont sans donner de défiance , & où les droits du Roi resteront plus assurés.

Enfin , si le libre commerce de la France avec les ETATS-UNIS est , pour tous les Sujets du Roi , un commerce d'Etrangers qui se rapprochent par des échanges , il deviendra , en quelque sorte pour cette Ville , une source de liaisons d'affaires qui découleront des liaisons de sang & de patriotisme. Cette Ville , dans des temps moins heureux , contribua à la population des Colonies

de l'Amérique Septentrionale ; mais , en y portant l'amour de leur pays , ces nouveaux Habitans le consacrerent par un monument durable ; & la Nouvelle-Rochelle , dont ils jetterent les fondemens , atteste que cette Ville leur sera toujours chere.

Ce sont les raisons que les Négocians de la Rochelle présentent humblement au Roi . S'ils osoient réclamer des dédommagemens , ils se permettroient de dire que la perte du Canada & de l'Isle-Royale ; que la cession de la Louisiane , dont ils avoient formé l'un & l'autre commerce , leur ont causé un dommage , que quinze années de paix avoient à peine réparé ; & qu'il leur sembleroit juste qu'une partie de ce même commerce , rappelé par un Port franc , fût en quelque sorte regardé comme la restitution de leur ancien patrimoine .

On fait avec quel soin le Gouvernement cherche à balancer les avantages de toutes les places de commerce ; qu'il est pénétré de cette vérité utile ; qu'il faut , dans un grand Etat , entretenir l'émulation de tous les Ports , afin qu'ils vivifient les intervalles qui les séparent . Ainsi , lors que l'exploitation du commerce de l'Inde devint permise à tous les Armateurs , SA MAJESTÉ ordonna que les désarmemens des vaisseaux se fissent dans le port de l'Orient ; que les effets du Roi s'y chargeassent ; de sorte que cette Ville ne s'apperçut pas que la Compagnie n'existoit plus .

Cet exemple , entre beaucoup d'autres , doit faire espérer aux Négocians de la Rochelle que , dans cette circonstance , leur Ville , dont le commerce a le plus souffert par les cessions du dernier Traité de paix , obtiendra de l'Administration un dédommagement que sa position , la nature de ses productions , l'activité de ses Habitans , lui ont en quelque sorte donné le droit de réclamer ; & qu'elle reprendra son rang d'égalité parmi les Places maritimes de France.

A LA ROCHELLE ,
Chez P. L. CHAUVET , Imprimeur du Roi , 1782 .





— JONES & CO LTD
15 NEW BOND STREET LONDON W1

